



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

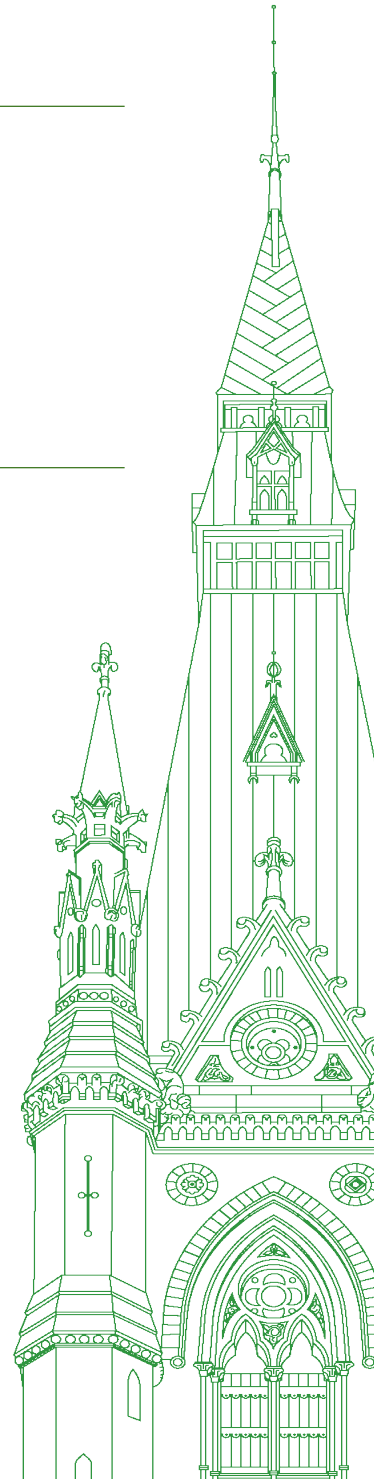
Comité permanent du patrimoine canadien

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 015

Le lundi 24 novembre 2025

Présidente : Lisa Hepfner



Comité permanent du patrimoine canadien

Le lundi 24 novembre 2025

● (1530)

[Traduction]

La vice-présidente (Rachael Thomas (Lethbridge, PCC)): La séance est ouverte.

Bienvenue à la 15^e réunion du Comité permanent du patrimoine canadien.

Je pense que nous connaissons tous les directives concernant les oreillettes. Je vous prie de ne pas simplement les laisser tomber. Je vous invite plutôt à les déposer sur les beaux petits autocollants afin de protéger l'ouïe des interprètes.

Aujourd'hui, nous recevons deux témoins: M. Daniel Clark, ainsi que Mme Wanda Polzin Holman, qui se joint à nous virtuellement d'Edmonton, je crois.

Dans un instant, je vais donner l'occasion aux deux témoins de faire une déclaration préliminaire de cinq minutes, puis nous passons aux questions des députés. Durant la période des questions, nous allons commencer par le Parti conservateur; ensuite, ce sera le tour du Parti libéral, puis du Bloc québécois. Nous poursuivrons dans le même ordre par la suite.

Comme vous le savez, l'étude que nous entreprenons aujourd'hui porte sur les effets des réseaux sociaux, en particulier des influenceurs, sur les personnes âgées de moins de 18 ans. Nous sommes impatients d'entendre les observations des spécialistes que nous recevons aujourd'hui et de découvrir ce qu'ils ont à nous apprendre.

Sur ce, je donne la parole à M. Clark.

Vous disposez de cinq minutes.

Daniel Clark (professeur, Ivey Business School, Western University, à titre personnel): Madame la présidente, mesdames et messieurs les membres du Comité, je vous remercie de m'avoir invité à m'adresser à vous aujourd'hui.

Depuis trois ans, j'étudie les enjeux éthiques liés à la participation des enfants à la production de contenu destiné aux réseaux sociaux. Ma recherche a été publiée dans le *Journal of Business Ethics*, une revue de haut calibre, sous le titre: « The Child Labor in Social Media: Kidfluencers, Ethics of Care, and Exploitation », ou « Le travail des enfants sur les réseaux sociaux: les enfants influenceurs, l'éthique des soins et l'exploitation ». Cette recherche est nécessaire: selon les résultats d'un sondage mené par Harris Poll, 29 % des enfants âgés de 8 à 12 ans aspirent à une carrière sur YouTube — plus que toute autre carrière — et risquent d'être victimes d'exploitation économique, de violations liées au consentement, d'atteinte à la vie privée et d'autres préjudices.

Ce domaine englobe deux concepts. Le « sharenting », un mot-valise résultant de la fusion des mots anglais « to share » — partager — et « parenting » — parentalité —, désigne le fait pour des

parents de créer du contenu pour les réseaux sociaux centré sur leurs enfants et destiné à d'autres parents. Le « kidfluencing », un autre mot-valise anglais résultant de la fusion des mots « kid » — enfant — et « influencing » — influencer — renvoie à des enfants qui influencent d'autres enfants ou des adultes en créant leur propre contenu sur les réseaux sociaux. En français, on peut parler de « surpartage parental » et d'« enfants influenceurs ». Ces concepts diffèrent sur les plans du rôle de l'enfant et du public cible, mais tous deux soulèvent les mêmes enjeux éthiques.

En utilisant la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant comme cadre, nous avons montré dans notre recherche que les droits de l'enfant suivants sont menacés.

D'abord, il y a le droit au consentement. Les comptes sont détenu et exploités par les parents. La participation des enfants sous réserve parentale représente un risque constant.

Deuxièmement, il y a le droit à la vie privée. Même les comptes qui connaissent un succès modéré exposent les enfants à des millions d'étrangers. Leurs drôleries, leurs embarras et leurs charmes de tous les jours seront affichés pour toujours sur les réseaux sociaux et pourraient les hanter pour le reste de leur vie.

Il y a aussi le droit à la protection contre l'exploitation économique. Grâce à la participation des enfants, les comptes peuvent générer des revenus s'élevant à des milliers, voire des millions de dollars par mois. Les parents devraient réaliser des profits proportionnels, mais rien ne garantit que les enfants en tirent des bénéfices.

Ensuite, il y a le droit à l'éducation. Être une vedette des réseaux sociaux demande beaucoup de temps. Les enfants influenceurs ont peut-être l'air de s'amuser, mais en fait, ils travaillent, comme les acteurs et les artistes. Beaucoup d'enfants influenceurs reçoivent leur éducation à domicile. Quand ont-ils le temps d'apprendre, de jouer et de dormir?

Il y a également le droit à la protection contre les préjudices. Il arrive que les parents exposent leurs enfants à des risques physiques dans le but de créer du contenu captivant. Par ailleurs, il y a aussi un risque que des prédateurs nouent des relations parasociales avec des enfants influenceurs. Une étude récente a montré que 95 % des influenceurs d'âge adulte avaient été victimes de harcèlement et que 40 % avaient ressenti de la peur à cause de ces comportements. Malheureusement, nous ne disposons pas de telles données concernant les enfants influenceurs.

Finalement, il y a la liberté d'expression. Les enfants sont des ambassadeurs de marque; ils font la promotion de produits et ils expriment des opinions qui ne sont pas nécessairement les leurs. Quand l'enfant atteint l'âge de 25 ans, il se peut que les opinions qu'il avait émises à 15 ans l'empêchent de trouver un emploi ou d'obtenir un poste.

Au cours de la dernière année, j'ai donné beaucoup d'entrevues par rapport à cette recherche. On me demande toujours : « Que peut-on faire? »

Pour tout ce qui concerne le bien-être des enfants, les décisions appartiennent aux parents. Toutefois, les revenus — parfois considérables — que touchent les parents peuvent compromettre leur capacité décisionnelle. En 2022, les plateformes sur lesquelles les vidéos sont diffusées, comme Instagram, TikTok et YouTube, ont engrangé des recettes de 11 milliards de dollars pour la publicité destinée aux enfants. En limitant la détention d'un compte à l'âge de la majorité, elles imposent aux parents la responsabilité de veiller à la protection de leurs enfants. Elles établissent des règles sur le contenu autorisé ou interdit — relativement à la violence, à la nudité gratuite, à la sexualité, etc. —, mais de toute évidence, ce n'est pas suffisant pour protéger les enfants qui sont acteurs en ligne contre l'exploitation.

Pour cette raison, il incombe peut-être au gouvernement fédéral de réglementer cette pratique de manière responsable. Les enfants ont besoin de protection. Ailleurs dans le monde, des États ont réalisé des progrès pour protéger les enfants qui se trouvent dans de telles situations, ainsi que leurs revenus futurs. Il est temps que le Canada agisse, lui aussi.

Il faut protéger les enfants contre les effets négatifs découlant des éléments parasociaux de la visibilité mondiale sur les réseaux sociaux. Nous sommes tous au courant des préjudices qu'ont subis d'innombrables enfants acteurs victimes d'exploitation, comme Macaulay Culkin, Gary Coleman et Shirley Temple. On pourrait débattre de la nécessité même du phénomène des enfants influenceurs. Cependant, si cette pratique est autorisée au Canada, les enfants au cœur de ces entreprises de réseaux sociaux méritent tous les recours et toute la protection contre les préjudices que nos lois peuvent leur fournir.

Je vous remercie, madame la présidente. Je serai heureux de répondre à vos questions.

• (1535)

La vice-présidente (Rachael Thomas): Excellent, merci beaucoup, monsieur Clark.

Nous passons maintenant à Mme Wanda Polzin Holman, pour cinq minutes.

Wanda Polzin Holman (directrice générale, Little Warriors): Bonjour, madame la présidente, mesdames et messieurs les membres du Comité.

Je suis Wanda Polzin Holman, directrice générale de Little Warriors.

Little Warriors est un organisme de bienfaisance national reconnu par de nombreuses revues scientifiques et cliniques comme un chef de file dans le domaine de la sensibilisation, de la prévention, de la défense et du traitement fondé sur des données probantes en matière d'abus pédosexuels. Je travaille auprès de Little Warriors depuis huit ans; j'y ai aussi occupé le poste de directrice des services cliniques. J'ai une formation clinique et je détiens une maîtrise et un doctorat. Je suis actuellement travailleuse sociale clinique autorisée.

Je suis reconnaissante d'avoir l'occasion de présenter la perspective de Little Warriors au Comité permanent. Au nom des enfants et des familles que nous accompagnons, je remercie chaleureusement

le Comité d'entreprendre cette importante étude, car il s'agit effectivement d'un domaine qui nécessite une meilleure compréhension et des mesures supplémentaires.

J'aimerais attirer votre attention sur les principaux enjeux que nous avons observés chez Little Warriors par rapport aux enfants et aux adolescents.

Tout d'abord, nous avons constaté que les influenceurs sur les réseaux sociaux ont des effets néfastes considérables sur la santé mentale. Ces effets comprennent une hausse générale des taux de stress, de la cyberintimidation, de la suicidalité, de l'anxiété, de la dépression, des préoccupations relatives à l'image de soi et de la radicalisation des discours sexistes. La sextorsion, le piégeage en ligne et le leurre d'enfants sont aussi des préoccupations. Ces actes sont commis et à la vue de tous — nous utilisons tous les réseaux sociaux —, et très subtilement par l'intermédiaire de plateformes de jeux et de réseaux sociaux, parfois à l'insu des parents et des éducateurs.

Les familles — même celles qui font de leur mieux pour installer des outils de contrôle adéquats sur les appareils — sont très inquiètes par rapport aux expériences que vivent leurs enfants en ligne. Chez Little Warriors, nous l'avons constaté de nos propres yeux en traitant des enfants et des adolescents qui sont tombés entre les mains de prédateurs.

Par ailleurs, nous savons qu'il y a des problèmes persistants liés aux contenus inappropriés, aux interactions en ligne avec des personnes dangereuses et aux risques causés par les algorithmes. Nous constatons des lacunes sur le plan de la littératie numérique des éducateurs et des parents, et nous voyons que les plateformes changent constamment, ce qui est préoccupant pour tout le monde.

En outre, il y a des enjeux liés à l'atteinte à la vie privée que les enfants et les adolescents ne comprennent pas nécessairement, ainsi que des préoccupations par rapport à l'empreinte numérique des enfants. Il va sans dire que ces enjeux et préoccupations risquent d'avoir sur eux des répercussions négatives à long terme.

De plus, il y a des lacunes dans la législation, les mesures de dissuasion et les sanctions relatives aux préjudices en ligne et en personne, ainsi qu'aux contacts entre les enfants et les prédateurs potentiels au-delà des frontières géographiques. En somme, chez Little Warriors, nous sommes préoccupés par l'abus sexuel et l'exploitation des enfants, ainsi que par l'absence de réglementation et de sanctions claires et cohérentes. La population canadienne semble comprendre que des contrôles sont nécessaires pour d'autres éléments liés à la sécurité des enfants; pourtant, à ce jour, rien n'a été fait pour protéger les enfants contre les préjudices liés aux réseaux sociaux.

Compte tenu de ces préoccupations, j'ai bon espoir que l'examen du Comité donnera lieu à des mesures décisives pour protéger les enfants et assurer la responsabilité. Plus précisément, nous recommandons, premièrement, de veiller à ce que les services de soutien offerts par les centres d'aide aux survivants, y compris les programmes de prévention comme celui de Little Warriors, soient inclus dans les nouvelles politiques visant à aider les écoles, les organismes de bienfaisance et d'autres organisations communautaires en ligne et en personne à renforcer leurs ressources de prévention et de soutien.

Deuxièmement, comblez les lacunes relatives aux sanctions et aux mesures de dissuasion. Nous avons vu des cas où des agresseurs d'enfants ont été libérés dans la collectivité après avoir reçu un avertissement, pour ensuite commettre d'autres abus sexuels peu de temps après. La protection des enfants doit avoir préséance sur les droits des délinquants coupables d'abus.

Troisièmement, adoptez des dispositions plus robustes et plus cohérentes pour les infractions liées à la possession, à la consultation et à la distribution de matériel d'exploitation et d'abus pédosexuels.

Quatrièmement, offrez des incitatifs pour encourager les gens à faire des dons aux organismes de bienfaisance et à soutenir financièrement les organisations comme Little Warriors qui investissent dans la prévention et qui viennent en aide aux survivants.

L'étude du Comité représente un moment décisif pour le Canada, qui doit faire preuve de rigueur morale et prendre de meilleures mesures pour protéger les enfants vulnérables, tant en ligne qu'en personne.

• (1540)

Je vous remercie pour votre attention. Je répondrai avec plaisir à vos questions.

La vice-présidente (Rachael Thomas): Merci beaucoup.

Maintenant, je vais donner la parole au député qui ouvrira la période des questions aujourd'hui.

Monsieur Waugh, vous disposez de six minutes.

Kevin Waugh (Saskatoon-Sud, PCC): Merci, madame la présidente.

Merci de vous joindre à nous, madame Polzin Holman, monsieur Clark.

Ma première question s'adresse à la représentante de Little Warriors.

Madame Polzin Holman, je pense que le public constate une augmentation des cas d'exploitation — nous avons beaucoup parlé de ce mot à la Chambre des communes cette semaine. On le voit à tous les niveaux, mais pouvez-vous nous fournir des données sur les enfants? Vous avez présenté quatre ou cinq arguments, mais pouvez-vous nous fournir des données ici aujourd'hui concernant l'exploitation des enfants en ligne?

Wanda Polzin Holman: Oui, absolument. Je pourrai aussi vous en transmettre d'autres après. Les données les plus récentes que j'ai vues se rapportent spécifiquement à l'extorsion sexuelle d'enfants et de jeunes. Depuis 2020, les cas signalés de sextorsion ont augmenté de 80 %, et la majorité des victimes sont des jeunes de 12 à 17 ans.

De plus, nous savons, par exemple, qu'entre juin 2022 et août 2023, Cyberaide a constaté une hausse de 150 % des cas de sextorsion et de leurre informatique. Ce sont les données les plus récentes dont j'ai connaissance.

• (1545)

Kevin Waugh: Vous avez aussi mentionné les lacunes dans la législation. J'aimerais que vous nous en disiez plus là-dessus, si vous le voulez bien. Nous avons abordé ce sujet ici, au Parlement, mais vous l'avez aussi soulevé. Vous avez mentionné notamment les lacunes relatives aux sanctions qui ont été constatées ces dernières années.

Pouvez-vous faire le point sur ce que vous voyez à Edmonton et en Alberta? Pouvez-vous aussi parler des lacunes relatives aux sanctions que les parlementaires pourraient avoir à corriger au moyen de mesures législatives?

Wanda Polzin Holman: Je sais que des problèmes persistants ont été soulevés concernant la Loi sur les préjudices en ligne et je comprends que nous sommes ici aujourd'hui pour explorer des questions s'y rapportant.

Nous savons qu'il faut des mesures semblables pour prévenir l'exploitation sexuelle d'enfants. Il faut de la réglementation pour améliorer la compréhension des écoles, des parents et des collectivités.

Chez Little Warriors, nous savons que des gens n'ont pas été tenus responsables de leurs actes comme ils auraient dû l'être. À l'heure actuelle, la dissuasion est minimale. Nous recevons des enfants qui ont besoin de soins parce qu'ils ont été victimes d'abus sexuels et d'exploitation en ligne. Souvent, les délinquants et les agresseurs sont libérés sans purger de peine et sans subir de conséquences directement liées à leur crime. Ce que je veux dire par là, c'est que les enfants et les adolescents font appel à nous parce qu'ils ont besoin de soutien et de traitement intensifs pour ce qu'ils ont vécu, tandis que très souvent, les agresseurs sont libérés dans la société, parfois avec des avertissements, et ils récidivent.

Nous avons vu plusieurs situations pareilles chez Little Warriors, et il n'y a tout simplement pas assez de mesures de dissuasion en place pour les arrêter. Il est très difficile de continuer à suivre les délinquants et les agresseurs en ligne en raison des changements qui sont apportés constamment et des moyens qu'ils utilisent, notamment les plateformes de jeux et les réseaux sociaux, pour s'attaquer à des enfants aussi jeunes que sept ou huit ans.

Kevin Waugh: Je viens de la Saskatchewan. Chaque semaine, nous entendons dire — par l'intermédiaire des services de police de Saskatoon, de Regina, de Prince Albert, de Moose Jaw ou d'ailleurs, ou encore de la GRC — qu'une personne a été reconnue coupable, mais nous n'entendons jamais parler de ce qui arrive après la déclaration de culpabilité.

Vos observations étaient intéressantes parce que les victimes d'exploitation... Quelles recommandations feriez-vous au Comité en ce qui concerne la sécurité en ligne? Le service de police de ma ville, Saskatoon, a tout un service chargé de rechercher les auteurs d'infractions en ligne.

Wanda Polzin Holman: C'est une question très importante. Pour ce qui est des recommandations relatives à la sécurité, le public doit comprendre exactement ce que représentent les chiffres et ce qui se passe. Il doit aussi être conscient qu'un nombre important de délinquants en ligne traversent les frontières internationales et que presque rien ne les dissuade d'entrer en contact avec des enfants.

Vous êtes sûrement au courant du cas terrible qu'il y a eu à Edmonton, un cas qui a traversé la frontière américaine. Malheureusement, l'enfant et la famille en question ont été transformés à jamais. Heureusement, des accusations ont été portées contre le délinquant aux États-Unis. Toutefois, dans d'autres situations, des agresseurs qui étaient au Canada ont été libérés très vite, ou ils ont été libérés pour ensuite fuir le pays. Dans le cas d'autres enfants, il était très difficile de suivre les sanctions imposées aux agresseurs. Cet élément est très important. Il est aussi important d'aider les enfants et les familles à comprendre les complexités des mesures de sécurité en ligne et les changements qui y sont apportés.

• (1550)

La vice-présidente (Rachael Thomas): Merci, madame Polzin Holman.

La parole est maintenant au député Al Soud.

Vous disposez de six minutes.

Fares Al Soud (Mississauga-Centre, Lib.): Merci, madame la présidente.

Je remercie nos témoins d'être avec nous aujourd'hui. Nous vous en sommes très reconnaissants.

Les plateformes de médias sociaux et la culture des influenceurs jouent maintenant un rôle déterminant dans la vie des enfants et des adolescents. Elles façonnent tout, allant de l'image de soi aux interactions sociales. Je fais partie d'une génération qui a une expérience très directe de l'espace numérique et en ligne. Ce n'est pas uniquement sur les médias sociaux, mais aussi dans les jeux vidéo, en particulier les vestibules. Je fais également partie d'une génération reconnue pour trouver des façons de contourner les processus de vérification de l'âge. Je pense que c'est en grande partie ce dont j'aimerais discuter aujourd'hui.

Monsieur Clark, vous êtes professeur agrégé d'entrepreneuriat à l'Ivey Business School depuis juillet 2025. Vos recherches actuelles portent sur la cognition et la prise de décisions chez les entrepreneurs. Plus tôt, vous avez mentionné un article intitulé « The Child Labor in Social Media: Kidfluencers, Ethics of Care, and Exploitation ».

Vous avez été cité dans *Western News*: « Le consentement n'est pas un événement ponctuel; il doit être continu, éclairé et donné librement. Soyons réalistes; pour les enfants, ce n'est pas le cas. » Je suis curieux. Selon vous, étant donné que les enfants ne peuvent pas donner un consentement éclairé continu, quelles mesures de protection les plateformes ou les gouvernements devraient-ils exiger pour veiller à ce que les images, les données et le travail des personnes mineures ne soient pas exploités dans la sphère des influenceurs?

Daniel Clark: C'est une excellente question. Vous avez raison. La réalité, c'est qu'il n'y a pas de consentement pour les très jeunes enfants. À tout le moins, il y a possiblement un certain assentiment, en ce sens que l'on sait que l'enfant n'agit pas vraiment contre son gré, mais il ne peut pas consentir à toutes les ramifications qui en découlent.

Très honnêtement, c'est l'un de mes arguments pour la détermination d'un âge, probablement entre 14 et 16 ans, où les jeunes peuvent reprendre le contrôle de leur identité numérique. Avant cet âge, je ne vois pas en quoi il peut être avantageux de permettre aux enfants de publier du contenu dans lequel ils figurent sur les médias sociaux pour un vaste auditoire. Deux facteurs augmentent le risque: le temps qu'ils consacrent à la création de contenu et — ce qui est encore plus important par rapport au point que vous soulevez — le degré d'exposition qu'ils obtiennent. Cela dépasse le millier de personnes. On parle de millions, de dizaines de millions et de centaines de millions de visionnements. Le risque est donc amplifié à l'infini. Quand on parle de chiffres aussi importants, aucun enfant n'a la capacité de comprendre à quoi il consent.

Mon enfant de six ans a de la difficulté à comprendre la différence entre cinq et cinq millions. J'ai donc peine à croire que beaucoup d'enfants comprennent vraiment l'ampleur de l'exposition.

Fares Al Soud: Je vous remercie.

Moi aussi, quand j'étais jeune, je m'intéressais beaucoup à l'espace YouTube. À l'époque, et encore aujourd'hui, mon père était très réticent à l'idée de me voir créer un compte YouTube ou y participer de quelque façon. Avec le recul, c'était parfaitement sensé. Je ne suis pas particulièrement talentueux. Je suis loin d'être un grand musicien, mais en fin de compte, cela m'a été très bénéfique.

À votre avis, qui profite actuellement de cette lacune? Qui devrait avoir la responsabilité de protéger les enfants contre la commercialisation en ligne? Selon vous, quels instruments de politique pourraient nous aider à le faire?

Daniel Clark: Dans cet espace, les principaux bénéficiaires sont sans contredit les plateformes. Il s'agit d'entreprises gigantesques qui génèrent des milliards de dollars de revenus provenant surtout de la publicité liée au contenu des enfants et de la publicité destinée aux enfants. L'absence de mesures de contrôle à cet égard est une grave erreur. Demander à ces sociétés de se surveiller elles-mêmes est une erreur monumentale, et aucune d'entre elles n'a intérêt à le faire.

Outre ces entreprises, ce sont les parents qui en tirent le plus grand avantage financier. Une personne de moins de 12 ans ne peut pas avoir un compte YouTube ni un compte TikTok. Je comprends votre commentaire au sujet de la vérification de l'âge. Cependant, une personne de cet âge qui veut être payée pour ces activités ne peut certainement pas l'être par PayPal ou autres. Les enfants sont donc des employés de leurs parents, et tout ce qui leur arrive par la suite est la responsabilité de leurs parents, qui en ont fait des employés. En fin de compte, la protection devrait incomber aux parents ou à nous, la société, par procuration.

• (1555)

Fares Al Soud: Dans le même article, on peut lire que « chaque compte d'enfant influenceur est une entreprise privée dont les “employés” sont des mineurs ». Selon vous, compte tenu de ces indicateurs, comment les plateformes et les organismes de réglementation peuvent-ils distinguer une participation légitime aux médias sociaux des activités d'exploitation? Quelles mesures concrètes pouvons-nous prendre, selon vous, pour empêcher que des enfants se retrouvent dans ces situations?

Je me souviens qu'il y a quelques semaines, lors de leur comparution au Comité, les représentants de Meta ont évoqué l'idée, essentiellement, de confier la vérification de l'âge aux boutiques d'applications. Est-ce une avenue à explorer, à votre avis?

Daniel Clark: La vérification de l'âge est utile lors du téléchargement d'une application et pour savoir qui regarde les médias sociaux. Cependant, lorsqu'il s'agit de publier du contenu sur les médias sociaux, la responsabilité est laissée aux parents. Cela revient à dire que si les parents sont d'accord avec cette vidéo — avec cette production — parce que ce sont eux qui doivent être propriétaires du compte, c'est effectivement leur responsabilité.

Honnêtement, je ne pense pas que la vérification de l'âge serait vraiment utile dans ce cas-ci, au-delà d'un certain point. En fin de compte, nous avons la responsabilité de dire que des torts sont causés, quel que soit l'âge réel de facto, et qu'il y a des gens qui en profitent. C'est un problème plus vaste qui touche l'ensemble de la société.

La vice-présidente (Rachael Thomas): Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à M. Champoux, pour six minutes.

[Français]

Martin Champoux (Drummond, BQ): Merci, madame la présidente.

Je vais commencer par ne pas remercier M. Al Soud de nous avoir fait nous sentir un peu comme des dinosaures quand il a dit qu'il faisait partie de la génération YouTube. Nous, qui sommes de la génération des vinyles, des cassettes huit pistes, des caméscopes et des caméras Super 8, lui disons un grand merci de nous avoir rappelé que nous sommes d'une autre génération. Cela dit, je suis heureux qu'il y ait plusieurs générations autour de la table pour aborder des sujets qui touchent effectivement tout le monde.

Monsieur Clark, je vais poursuivre la discussion que vous aviez entamée avec mon collègue M. Al Soud concernant la réglementation qu'on pourrait envisager en ce qui a trait à l'âge des utilisateurs et à la vérification de celui-ci.

En Australie, on a adopté une loi pour interdire les réseaux sociaux aux jeunes de moins de 16 ans. Est-ce une solution applicable, selon vous? Est-ce quelque chose dont nous pourrions nous inspirer? Est-ce viable? Serait-ce trop facile à contourner pour ceux qui ont vraiment l'intention d'utiliser leurs enfants comme outils pour générer des revenus, comme vous le disiez?

[Traduction]

Daniel Clark: Je pense que c'est un excellent point, et j'estime que ce qui se passe en Australie est un pas dans la bonne direction.

Certes, les gens pourraient contourner ces règlements, mais il s'agirait d'un acte délibéré. Il faut une volonté de les contourner. Une personne doit être prête à falsifier, à exploiter les zones grises, à agir délibérément pour enfreindre les règlements.

Je préférerais avoir des règles imparfaites plutôt que rien du tout. Je pense que l'on pourrait passer directement à des interdictions, ou des amendes dissuasives, ou... À mon avis, il existe une multitude de solutions possibles qui permettraient, à tout le moins, de réduire les torts.

Même si je pense qu'il est impossible d'éliminer les torts — et je pense que vous avez soulevé un bon point, et il en va de même pour M. Al Soud —, je suis heureux de vivre dans un monde où l'on cherche à les réduire, car ce n'est pas le cas en ce moment.

[Français]

Martin Champoux: Les plateformes vont-elles trouver le moyen de contourner la réglementation, comme elles le font généralement si bien dès qu'une réglementation est mise en place? Vont-elles réussir à contourner la réglementation ou la loi qui pourrait être adoptée? Comment pourrions-nous faire appliquer la loi? On peut être un peu cynique et penser que, peu importe ce que nous allons faire, les plateformes vont toujours s'adapter et trouver le moyen de contourner les mesures, de faire leur propre loi et d'obéir à leurs propres règles, d'une certaine façon.

[Traduction]

Daniel Clark: Oui, je pense qu'il y a un risque réel que les plateformes permettent des échappatoires. Tant que vous ne les obligeriez pas à les éliminer, ils diront: « Oh, savez-vous quoi? Ils n'ont rien dit à ce sujet. Laissons celle-là ouverte. » Donc c'est toujours une possibilité, absolument.

Je ne pense pas que ces plateformes sont des acteurs bienveillants. Ils ne pensent pas à l'intérêt supérieur des gens qui créent du contenu pour leurs plateformes. Ils pensent plutôt à l'autre côté,

aux utilisateurs. Ils pensent à faciliter l'utilisation, les visionnements, le nombre de « vues » et à faire autant de publicité qu'il est humainement possible.

J'aimerais être un expert en technologies de vérification de l'âge, mais ce n'est pas le cas. Nous avons besoin de meilleures technologies de vérification de l'âge, de technologies indépendantes, car tant que nous en laisserons la responsabilité aux plateformes, il sera dans leur intérêt de faillir lamentablement à la tâche. Ces entreprises ne veulent pas empêcher les gens d'accéder aux plateformes, que ce soit comme producteurs ou consommateurs de contenu. C'est leur auditoire. Donc, vous avez tout à fait raison.

● (1600)

[Français]

Martin Champoux: Merci, monsieur Clark.

Madame Polzin Holman, je tiens à vous dire que vos observations concernant les effets et les dangers sur la santé mentale m'ont interpellé.

Je vais vous poser sensiblement la même question. Pensez-vous que ce serait une solution que de copier ce qui s'est fait en Australie en interdisant, autant que faire se peut, l'accès aux réseaux sociaux et à ce genre de contenu en ligne en fonction de l'âge? L'Australie a fixé cet âge à 16 ans, mais ce sera à nous de voir si nous voulons le fixer à 14 ans, 16 ans ou 18 ans. Selon vous, quels effets pourrait avoir une telle réglementation?

[Traduction]

Wanda Polzin Holman: Merci beaucoup de la question.

Je suis d'accord avec M. Clark. Concernant les mesures prises en Australie, je pense que l'idée d'avoir certaines règles plutôt que rien du tout est un bon début. Il est primordial de chercher à prévenir les préjudices, en particulier dans le contexte des problèmes de santé mentale et d'exploitation des enfants.

Les plateformes pourraient tenter de contourner toute loi que nous mettrons en place, mais je suis convaincue que cela limiterait et réglerait les problèmes de consentement non intentionnel dans le cas des enfants. Comme je l'ai indiqué, nous avons observé cela chez les enfants de sept et huit ans: ils cliquent simplement sur le bouton « oui » — « Oui, j'ai plus de 18 ans ». Il n'y a aucun moyen de vérifier si c'est vrai, et cela expose les enfants à des torts considérables causés par des prédateurs en ligne.

[Français]

Martin Champoux: Tantôt, vous avez parlé de radicalisation, ce qui est aussi un phénomène préoccupant. Les effets de la radicalisation sont-ils observés à un si jeune âge?

[Traduction]

La vice-présidente (Rachael Thomas): Veuillez répondre brièvement, s'il vous plaît.

Wanda Polzin Holman: Oui.

[Français]

Martin Champoux: Merci beaucoup, c'était effectivement une réponse rapide.

[Traduction]

La vice-présidente (Rachael Thomas): Merci.

Nous passons maintenant à M. Généreux, pour cinq minutes.

[Français]

Bernard Généreux (Côte-du-Sud—Rivière-du-Loup—Katawibi—Témiscouata, PCC): Merci beaucoup, madame la présidente.

Merci, monsieur Clark et madame Polzin Holman.

Madame Polzin Holman, existe-t-il une version française ou francophone de Little Warriors au Canada?

[Traduction]

Wanda Polzin Holman: Malheureusement, il n'y a pas de version française en ce moment.

Cependant, nous avons le programme Prevent it!, et nous avons une version française pour les Canadiens francophones. Nous songons également à l'espagnol et à d'autres langues, car c'est considéré comme une région à l'extérieur du Canada.

[Français]

Bernard Généreux: Merci.

Monsieur Clark et madame Polzin Holman, selon vos expériences personnelles, vous avez évidemment vu évoluer les technologies depuis de nombreuses années. Selon vos observations, quelles sont les différences fondamentales entre les technologies d'aujourd'hui est celles qui existaient il y a 5, 10 ou 15 ans? Je rappelle qu'Internet existe depuis déjà 15 ou 20 ans. Selon vous, quelle est l'évolution la plus fondamentale par rapport à ce qu'on vit aujourd'hui?

Dans vos réponses, je vous demande de tenir compte du fait que l'intelligence artificielle s'ajoute à l'ensemble des risques auxquels la société doit faire face sur le plan des outils technologiques.

Quels principaux éléments avez-vous remarqués relativement aux méfaits ou aux risques que vivaient les jeunes, à l'époque, et à ceux que vivent les jeunes aujourd'hui?

• (1605)

[Traduction]

Daniel Clark: Qui voulez-vous entendre en premier?

Bernard Généreux: Allez-y, monsieur Clark.

Daniel Clark: Je pense qu'il y a plusieurs choses. Tout d'abord, vous avez raison: l'intelligence artificielle change la donne en raison de la vitesse à laquelle de nouveaux contenus peuvent être créés. Vous pouvez saisir quelques instructions dans un moteur de production vidéo, dans un moteur de production audio et dans un moteur de montage. Puis, 20 à 40 minutes plus tard, vous pouvez mettre sur YouTube une nouvelle vidéo, possiblement sans contenu original créé par un humain. On peut recycler et réutiliser le contenu existant pour créer de nouveaux contenus très rapidement. Dans ce domaine, l'intelligence artificielle est terrifiante.

L'autre chose qui connaît une accélération considérable, à mon avis, c'est la facilité d'accès à Internet. Nous avons tous eu des téléphones intelligents avec lesquels nous pouvions regarder des vidéos, mais pensez à la façon dont la 5G a amélioré la qualité et l'accès au visionnement de vidéos ces dernières années. Vous pouvez télécharger des vidéos haute définition sur votre téléphone n'importe où en Amérique du Nord presque instantanément. La capacité et l'accès sont permanents, 24 heures sur 24.

Si vous avez un enfant, cela signifie qu'il a probablement un iPad. Il a probablement un téléphone et accès à un ordinateur. De

nos jours, aux yeux des jeunes, les empêcher d'avoir accès à tous ces outils technologiques est presque considéré comme une forme de mauvais traitement, car ils tiennent à aller sur Internet d'une façon ou d'une autre. Il devient ridiculement difficile de surveiller tout cela et d'avoir les protections adéquates pour tous ces appareils.

Je dirais que la facilité d'accès et la composante d'IA pour la création de nouveau contenu sont probablement les deux éléments qui accélèrent considérablement les choses.

[Français]

Bernard Généreux: Madame Polzin Holman, voulez-vous ajouter quelque chose?

[Traduction]

Wanda Polzin Holman: Je suis d'accord avec les propos de M. Clark. Chez Little Warriors, nous avons déjà vu, malheureusement, des problèmes liés aux hypertrucages, soit des cas d'exploitation sexuelle d'enfants, de prise non consensuelle d'images d'enfants et d'adolescents et de leur manipulation subséquente pour produire du matériel d'abus et d'exploitation pédosexuels.

Ce qui nous préoccupe, et que nous avons certainement constaté, c'est l'ampleur de la cyberintimidation provenant d'adultes, sur Internet, et provenant d'autres enfants dans la communauté. Malheureusement, étant donné que les jeunes ont si facilement accès à ces technologies, comme M. Clark l'a mentionné, ils les utilisent pour manipuler les images et les partager, sans comprendre pleinement les répercussions et les effets sur la personne concernée.

[Français]

Bernard Généreux: Je vais parler de ma propre expérience. Quand j'étais jeune, il n'y avait pas de mauvaises intentions derrière nos jeux, notre façon de jouer avec les autres ou nos interactions avec les autres jeunes enfants.

Madame Polzin Holman, avez-vous l'impression que, aujourd'hui, l'intention d'un jeune est de vouloir nuire ou faire du mal à un autre jeune ou de le faire mal paraître? Vous avez parlé de l'hypertrucage d'images et de vidéos, et M. Clark y a aussi fait référence plus tôt en parlant de la facilité avec laquelle on peut faire ça.

Avez-vous remarqué une augmentation de ce genre de choses? Fondamentalement, ma question est la suivante: est-ce que notre société a évolué vers...

[Traduction]

La vice-présidente (Rachael Thomas): Je suis désolée. Vous devez conclure.

[Français]

Bernard Généreux: Non.

[Traduction]

La vice-présidente (Rachael Thomas): Oui.

Des voix: Oh, oh!

[Français]

Bernard Généreux: Est-ce que ces technologies font que la société évolue dans une mauvaise direction?

[Traduction]

La vice-présidente (Rachael Thomas): Madame Polzin Holman, je suis vraiment désolée. Malheureusement, je ne peux vous permettre de répondre à cette question, mais j'espère que vous aurez l'occasion d'y revenir dans quelques instants.

Sur ce, je donne la parole à Mme Royer, pour cinq minutes.

Zoe Royer (Port Moody—Coquitlam, Lib.): Merci.

Ma première question s'adresse à vous, monsieur Clark. Je vais d'abord m'attarder sur les statistiques stupéfiantes que vous avez présentées. Vous avez dit que 80 % des jeunes qui ont participé au sondage aspirent à une carrière d'influenceur. Je pense que c'est ce que vous avez dit.

Daniel Clark: C'est 29 %.

Zoe Royer: D'accord. Je vous remercie de cette précision. C'est tout de même incroyablement élevé.

Daniel Clark: En effet.

Zoe Royer: L'autre, c'était que les revenus des enfants, en 2022, se sont élevés à 11 milliards de dollars. Je suppose qu'il s'agit de leurs parents, en fait, ou des titulaires de comptes.

• (1610)

Daniel Clark: Si les recettes publicitaires s'élèvent à 11 milliards de dollars, le montant reçu par les titulaires de compte serait nettement inférieur, mais nous savons que les enfants influenceurs ayant les revenus les plus élevés gagnent habituellement plus de 30 millions de dollars par année.

Zoe Royer: Comment les systèmes de recommandation basés sur les algorithmes amplifient-ils le contenu préjudiciable ou inapproprié pour les mineurs?

Daniel Clark: S'il vous est arrivé de vous perdre dans un trou sans fin sur YouTube, vous connaissez le pouvoir des algorithmes. C'est comme s'ils entraient dans votre cerveau pour déterminer ce que vous aimez ou cherchez, puis ils vous donnent sans cesse ce type de contenu.

Pour ma fille de six ans, ce sont des vidéos au sujet de Minecraft et Roblox. Il y en a une multitude. Cela l'incite à rester en ligne, à continuer à regarder de la publicité, à demeurer une consommatrice, à moins que nous n'intervenions, ma femme ou moi, en disant: « c'est assez ».

Internet n'a plus de fin de nos jours. Autrefois, j'avais l'habitude de dire à la blague que j'étais arrivé au bout d'Internet. Ce n'est plus possible. Les algorithmes peuvent toujours trouver et examiner du contenu qui me gardera captif en ligne afin que les plateformes continuent de faire de l'argent.

Zoe Royer: Y a-t-il des contenus d'influenceurs qui présentent des profils de risque plus élevé que d'autres? Est-ce les recherches sur Minecraft, sur la beauté, ou les sports? Quels sont les principaux?

Daniel Clark: Les questions liées au risque varient selon le groupe dont on parle.

Pour les préadolescents — donc moins de 12 ans —, il s'agit de choses qui leur permettent d'entrer dans un monde et de s'y perdre. Le contenu des jeux est l'un des principaux. Les films où les personnages leur ressemblent et agissent comme eux — d'autres enfants de 7, 8 ou 10 ans — leur permettent de s'échapper dans un monde où ils ont instantanément des amis.

Ma fille dit souvent: « Oh, je regarde juste mon amie. » Je lui demande comment cette personne peut être son amie. Elle dit: « Eh bien, elle me parle. Elle me regarde et je la regarde. » Elle veut faire des vidéos pour que ses amis puissent la regarder. Il existe un monde particulièrement immersif qui a un pouvoir d'attraction considérable pour les préadolescents.

Quant aux adolescents, il s'agit de créer un monde plus idéalisé et socialisé où ils ont de plus grands groupes d'amis. Il peut s'agir de vidéos de mode, comme vous l'avez dit, ou de vidéos de jeunes qui font des activités amusantes ou des cascades audacieuses à l'extérieur, etc. Il y a diverses catégories qui intéressent particulièrement les garçons et d'autres, les filles. Cependant, l'architecture est fondamentalement différente pour les adolescents, où ce sont les jeunes qui dirigent leur propre monde, tandis que pour les préadolescents, il s'agit de créer un monde où ils peuvent s'immerger.

Zoe Royer: C'est intéressant.

Selon vous, quelles seront les répercussions sociétales à long terme si le niveau d'exposition actuel des jeunes se maintient et si on ne s'y attaque pas? Quelles seraient les répercussions à long terme?

Daniel Clark: Elles seraient dévastatrices.

Nous utilisons beaucoup les exemples de personnes qui ont été, pendant l'enfance, des vedettes de la télévision et du cinéma comme signe d'avertissement. Je parle ici du jeune qui s'est fait voler tout son argent par ses parents ou de celui qui est devenu alcoolique ou toxicomane, ou qui s'est suicidé. Toutes ces situations étaient fondamentalement circonscrites par le fait que relativement peu de contenu télévisuel et cinématographique est produit.

Maintenant, multipliez ces situations à l'infini, parce qu'il n'y a pas de limite à la quantité de contenu qui peut être produit sur les médias sociaux. Nous risquons de créer un énorme bassin de jeunes victimes. Si nous pensions que c'était mal de voir Macaulay Culkin se faire voler tout son argent par ses parents, imaginez ce scénario se reproduire chez des dizaines de milliers d'enfants qui se font voler leur revenu par leurs parents ou qui que ce soit d'autre.

La vice-présidente (Rachael Thomas): Votre temps est écoulé. Merci beaucoup.

La parole est maintenant à M. Champoux pour deux minutes et demie.

[Français]

Martin Champoux: Merci, madame la présidente.

Madame Polzin Holman, tantôt, vous avez parlé d'hypertrucages. En novembre 2024, soit il y a un an, le Comité a mené une étude sur les torts causés par le visionnement en ligne de matériel sexuellement explicite illégal. Des recommandations ont résulté de cette étude, et quelques-unes d'entre elles étaient très simples. J'aimerais savoir ce que vous pensez de quelques-unes de ces recommandations.

La quatrième recommandation demandait, en résumé, que les plateformes numériques mettent en place des processus de détection et de dénonciation des contenus sexuellement explicites et illégaux, notamment du matériel d'exploitation sexuelle d'enfants et des images intimes diffusées sans consentement, incluant des hypertrucages.

La cinquième recommandation était-elle aussi assez facile à mettre en place. Des témoins qui s'étaient présentés devant le Comité demandaient que l'article 162.1 du Code criminel, où l'on définit l'image intime, soit modifié pour y inclure le concept d'hypertrucage à caractère sexuel. Cependant, ça n'a pas été fait.

D'après vous, s'agit-il d'outils intéressants à mettre en place? Devrions-nous reformuler ces demandes au gouvernement, afin de mettre en place les recommandations qui ont été proposées dans le cadre de l'étude que nous avons menée lors de la dernière législature?

• (1615)

[Traduction]

Wanda Polzin Holman: Merci beaucoup.

J'appuie tout à fait ces recommandations. Je pense que le contenu de ces quatre recommandations est un bon point de départ pour l'établissement de lignes directrices et d'attentes claires. J'ajouterais que, sans ces changements, je pense que nous aurons d'autres problèmes liés à l'exploitation des enfants, au leurre d'enfants et à d'autres problèmes en ligne. Ces problèmes en engendreront d'autres qui nécessiteront des traitements et des interventions, ce qui est très coûteux.

[Français]

Martin Champoux: Avez-vous parfois l'impression qu'on tourne en rond et que, peu importe ce qu'on fait, on le fait à peu près pour rien, parce que les plateformes vont toujours être extrêmement vigilantes en ce qui a trait à la réglementation et qu'elles vont toujours réussir à trouver des échappatoires, comme le disait M. Clark un peu plus tôt? Est-ce qu'on travaille pour rien? À un moment donné, on se décourage.

[Traduction]

Wanda Polzin Holman: Je comprends le sentiment de découragement. Nous le voyons certainement dans notre travail à Little Warriors. Encore une fois, je pense que le fait de ne rien mettre en place revient en quelque sorte à jeter l'éponge et à ne pas garantir la sécurité de nos enfants et de nos adolescents vulnérables. Je pense que la mise en place de règles... En tant que société, il est tout simplement inacceptable de ne pas nous doter de règles et de ne pas assumer nos responsabilités.

[Français]

Martin Champoux: Merci.

[Traduction]

La vice-présidente (Rachael Thomas): Merci.

Nous passons maintenant à M. Diotte, pour cinq minutes.

Kerry Diotte (Edmonton Griesbach, PCC): Merci, madame la présidente.

Merci aux deux témoins. Le sujet est vraiment fascinant.

J'aimerais parler à Mme Polzin Holman.

Tout d'abord, je vous remercie de votre bon travail. Je connais très bien votre organisation, étant moi-même Edmontonien. Vous avez une excellente réputation.

J'aimerais vraiment nous ancrer dans la réalité et parler d'un cas concret. J'ai remarqué que, sur votre site Web, vous parlez du cas de Michelle, une mère dont l'histoire nous rappelle pourquoi l'organisation Little Warriors a été créée. Pouvez-vous nous parler un peu

de l'expérience de Michelle et de celle de sa fille qui a été victimisée, telles que Michelle les a décrites?

Wanda Polzin Holman: Merci, monsieur Diotte, de vos bons mots.

Je peux certainement en dire un peu plus sur l'enfant et la famille qui ont été touchées. L'enfant a été traitée à Little Warriors, dans notre centre de traitement épisodique intensif. Elle s'est tournée vers nous parce qu'il y avait un prédateur en ligne. Les parents de l'enfant, qui, à l'époque, avait environ 12 ans, étaient très présents dans sa vie et s'assuraient avec sérieux d'établir des paramètres de contrôle. Ils étaient là pour surveiller l'enfant et veiller à sa littératie numérique.

L'incident est survenu lorsque l'enfant était à l'école et qu'elle pouvait accéder aux plateformes de médias sociaux. Le délinquant a profité de l'absence de mesures de sécurité pour communiquer avec elle. Le délinquant est allé à Edmonton, non pas une, mais deux fois, et l'a rencontrée à son école. À ce moment-là, il l'a amenée de l'autre côté de la frontière, aux États-Unis, où il l'a agressée sexuellement et violée.

Malheureusement, c'est un exemple frappant de ce qui peut se produire et des préjudices qui peuvent être causés. Je suis triste de dire qu'il ne s'agit pas d'un incident isolé. Nous avons traité de nombreuses autres situations très similaires où des garçons et des filles de moins de 18 ans ont fini par être agressés et manipulés de diverses façons. C'est un problème auquel il faut absolument s'attaquer. Nous ne pouvons pas nous contenter des règles qui sont en place actuellement.

• (1620)

Kerry Diotte: Je vous remercie.

Vous avez dit que des délinquants sexuels sont remis en liberté avec de simples avertissements. Pouvez-vous nous donner plus de détails et nous dire à quelle fréquence cela se produit?

Wanda Polzin Holman: Malheureusement, il y a des cas... Monsieur Diotte, vous avez probablement aussi entendu parler de cette affaire. Un délinquant a été signalé dans une garderie en périphérie d'Edmonton et avait accès à des enfants de moins de cinq ans de l'établissement. Il était en attente de son procès et a fui le pays. Depuis, nous avons appris que d'autres enfants — encore une fois, âgés de quatre, cinq ou six ans — ont malheureusement eux aussi subi ses sévices à la garderie.

Dans de nombreuses situations, des enfants et des adolescents en attente d'un traitement et qui ne peuvent pas y accéder ont vu leurs délinquants être libérés parce qu'il n'y avait pas assez d'information, parce que la peine était trop courte ou parce qu'ils ont purgé une courte partie de la peine. Ils ont été libérés et ont récidivé.

Kerry Diotte: Quelles mesures souhaitez-vous voir appliquer? Quelles mesures immédiates pourraient être mises en œuvre?

Wanda Polzin Holman: Ce n'est pas mon domaine d'expertise. Je pense certainement que nous devons nous pencher sur la détermination des peines et qu'il faut peut-être imposer des peines minimales obligatoires. Nous devons aussi nous intéresser au processus et à la rapidité avec laquelle nous aidons les enfants, les jeunes et les familles vulnérables à signaler les sévices sexuels.

Kerry Diotte: Je suppose que vous n'appuyez pas la récente décision de la Cour suprême contre les peines minimales obligatoires dans les cas de pornographie juvénile.

Wanda Polzin Holman: Je sais que l'enjeu est complexe. Je comprends une partie du raisonnement qui sous-tend la décision.

En ce qui concerne le soutien aux enfants et aux jeunes vulnérables, ma position est toujours que la priorité soit accordée au soutien aux enfants et aux jeunes pour veiller à leur sécurité. Les délinquants devraient purger leur peine et être punis très sévèrement pour leurs actes.

La vice-présidente (Rachael Thomas): Merci, madame Polzin Holman.

Je vais donner la parole à M. Ntumba pour cinq minutes.

[Français]

Bienvenu-Olivier Ntumba (Mont-Saint-Bruno—L'Acadie, Lib.): Merci beaucoup, madame la présidente.

Je salue les deux témoins et je les remercie de leurs allocutions d'ouverture, qui étaient très intéressantes.

Monsieur Clark, je ne sais pas si c'est la même chose pour vous, mais lorsque je parle à mes enfants et que je nomme un produit, par exemple la marque d'une bouteille d'eau ou d'une montre, je vois automatiquement apparaître des offres de rabais sur ma page Facebook ou Instagram. Pourtant, je n'ai pas fait de recherche sur le produit et ce n'est pas le Vendredi fou.

Sommes-nous sur écoute? Si oui, comment peut-on fixer ça?

• (1625)

[Traduction]

Daniel Clark: Ma femme dirait comme vous que quelqu'un nous écoute.

Dans une certaine mesure, de nombreux mécanismes causent ce phénomène. Lorsque vous tapez un terme dans Google, il est sauvegardé comme témoin que d'autres plateformes peuvent utiliser pour créer du contenu et vous envoyer de la publicité qui correspond à vos champs d'intérêt et à ce que vous aimez. Une grande partie du phénomène Internet tient au fait que tout ce que vous faites sur votre téléphone peut engendrer cette conséquence. Le risque que des services comme Alexa et Siri vous écoutent et comprennent ce que vous voulez est considérable.

Pensons aussi à WhatsApp, par exemple. Les plateformes peuvent exploiter ce que vous faites sur WhatsApp — et en particulier Meta, évidemment, parce que la compagnie est propriétaire de WhatsApp. Elle peut ensuite transmettre cette information à votre sujet à Facebook ou Instagram, ses autres plateformes, et l'utiliser pour déterminer ce que vous aimez, où vous allez et ce qui vous intéresse, et diriger du contenu ciblé vers vous. Ce phénomène se produit, sans contredit.

[Français]

Bienvenu-Olivier Ntumba: Tantôt, vous avez parlé des témoins de navigation. En général, ces témoins de navigation contiennent beaucoup de renseignements; il y a plusieurs pages à lire et les caractères utilisés sont petits. Personnellement, j'avoue que je n'ai jamais lu toutes ces pages.

Si on décidait de les lire, est-ce qu'on découvrirait qu'on a donné son accord pour être sur écoute en cliquant sur le bouton « Accepter »? Nous utilisons nos appareils pour communiquer avec le monde extérieur, bien sûr, mais l'utilisation de ceux-ci n'est plus sécuritaire.

[Traduction]

Daniel Clark: Oui, les entreprises modifient régulièrement les petits caractères des ententes d'utilisation. Vous auriez beau les passer au peigne fin et consacrer de nombreuses heures à parcourir chaque ligne, un mois plus tard, les entreprises les modifieraient probablement, et ils seraient complètement différents.

Oui, vous leur donnez effectivement la permission de faire à peu près tout ce qu'elles veulent lorsque vous cliquez sur la case à cocher.

[Français]

Bienvenu-Olivier Ntumba: Madame Polzin Holman, je connais un petit bout de votre parcours et de votre engagement pour contrer la pornographie juvénile.

En tant que jeunes parents, nous avons envie de prendre des photos de nos enfants et de les publier sur Facebook, Meta ou Instagram, par exemple. Dernièrement, M. Généreux et moi sommes allés à Kelowna. Dans un atelier auquel nous avons assisté, on disait que certaines personnes ont utilisé la photo d'un enfant pour l'apposer sur la carte d'identité d'un enfant d'ailleurs.

En tant que parents, nous sommes conscients des photos que nous publions en ligne. Comment pouvons-nous protéger ces images? Faut-il ne pas les publier?

[Traduction]

Wanda Polzin Holman: Étant donné ce que nous savons, je ne pense pas que nous puissions les protéger, à moins de ne pas publier d'images en ligne. La GRC et d'autres spécialistes nous ont donné de la formation sur les images en ligne. Nous savons que même les photos ordinaires que les parents publient sur Facebook ou d'autres plateformes de médias sociaux de leurs enfants qui jouent dans le bain, par exemple, peuvent être manipulées, prises et utilisées à des fins sexuelles, et ce, sans consentement et à notre insu. Dans la formation que nous avons reçue, nous avons appris que des images d'enfants et d'adolescents sont manipulées et utilisées, sans que nous sachions nécessairement qu'elles se trouvent en ligne dans ce but.

La vice-présidente (Rachael Thomas): Madame Polzin Holman, merci beaucoup de vos observations.

Je vais maintenant prendre cinq minutes pour poser des questions, puis nous poursuivrons.

Ma première question s'adresse à vous, madame Polzin Holman.

Je me demande si vous pouvez nous en dire un peu plus sur... Nous pourrions peut-être commencer par ceci, en fait. Sur votre site Web, vous dites que plus de 95 % des cas de sévices sexuels chez les enfants au Canada ne sont pas signalés. Je suis simplement curieuse de savoir pourquoi ce nombre est si élevé.

• (1630)

Wanda Polzin Holman: Plusieurs raisons expliquent pourquoi ce nombre est si élevé. D'abord et avant tout, de nombreux enfants et adolescents qui sont agressés sexuellement le sont par des délinquants qu'ils connaissent très bien; des membres de leur famille ou d'autres personnes de leurs cercles sociaux commettent des infractions contre eux. Au fil du temps, les enfants ou les adultes qui en sont responsables se font manipuler et amadouer, en personne ou en ligne. Souvent, au moment où les infractions sont commises, une longue période s'est déjà écoulée pendant laquelle ils ont participé à certaines activités et ont été exploités. Ils se mettent donc à avoir l'impression d'être en partie responsables, ou se sentent gênés ou honteux. Souvent, les délinquants les manipulent et leur disent que, s'ils parlent, ils se feront du mal ou ils feront du mal à leur famille.

Il y a de nombreuses raisons. J'ai récemment lu une étude — ce n'était pas une étude canadienne — selon laquelle les adultes qui ont subi des agressions sexuelles pendant l'enfance en parlent pour la première fois dans leur cinquantaine. Je n'ai pas de statistiques canadiennes à ce sujet, mais de nombreuses raisons expliquent pourquoi ce nombre est si élevé.

La vice-présidente (Rachael Thomas): Je vous remercie de vos réflexions.

Je me demande si vous pouvez nous en dire un peu plus sur les préjudices uniques qui sont causés lorsque l'exploitation sexuelle, la manipulation ou l'exploitation se produit en ligne plutôt qu'en personne.

Wanda Polzin Holman: Je pense que de nombreux préjudices sont les mêmes. Évidemment, il y a des répercussions importantes sur la sécurité et sur la santé mentale et le bien-être, comme nous en avons discuté.

Je pense que la différence, c'est que lorsque des incidents se passent en ligne, nous ne connaissons pas leur ampleur, et ils traversent les frontières. Le problème n'est pas restreint à la maison ou dans la communauté, et il peut voyager à l'autre bout du monde. Les images sont diffusées à l'insu de tous. Bien qu'il y ait des similitudes — et je ne dis pas qu'un type de sévices est meilleur, pire, moins perturbateur ou moins troublant que l'autre —, je pense que le problème tient vraiment à sa portée.

La vice-présidente (Rachael Thomas): Madame Polzin Holman, s'il y avait un élément que vous vouliez que nous retenions du temps que vous avez passé avec nous aujourd'hui, à la lumière de vos nombreuses années — voire décennies — à travailler avec des enfants qui se trouvent dans ces situations vulnérables, quel serait-il?

Wanda Polzin Holman: Je pense que je voudrais que vous compreniez l'ampleur de la préoccupation. Souvent, les gens pensent que cela arrive aux autres ou aux enfants des autres. Cela se produit. Je vous garantis que, quand on commence à en parler et à éliminer les obstacles à la communication et à la discussion à ce sujet, on voit que la prévalence est très élevée.

Nous savons qu'une fille sur quatre et un garçon sur six de moins de 18 ans sont victimes d'agressions sexuelles d'une manière ou d'une autre, et nous savons que 95 % de ces agressions ne sont pas signalées. Le nombre est vraiment considérable. Nous devons prendre le problème au sérieux et reconnaître qu'il ne touche pas l'enfant de quelqu'un d'autre. Tous nos enfants et tous nos adolescents sont concernés, ainsi que toutes nos familles et toutes nos communautés.

La vice-présidente (Rachael Thomas): Merci beaucoup de ces réflexions. Nous vous en sommes très reconnaissants.

J'ai une brève question à vous poser, monsieur Clark. Vous avez dit que les recettes publicitaires aux États-Unis s'élèvent à 11 milliards de dollars. J'aimerais savoir si vous avez des statistiques pour le Canada.

• (1635)

Daniel Clark: Malheureusement, non. Je crois qu'il s'agissait en fait des revenus totaux de la plateforme, ce qui inclurait également le Canada. Je ne sais pas à combien s'élèvent les revenus publicitaires canadiens pour les médias consommés par les enfants de moins de 18 ans.

La vice-présidente (Rachael Thomas): Merci beaucoup.

Monsieur Myles, vous avez cinq minutes.

David Myles (Fredericton—Oromocto, Lib.): Merci, madame la présidente.

J'aurai eu des comptes de médias sociaux pendant la majeure partie de ma carrière. Je vois comment ils influencent mon humeur et comment je réagis au contenu que je publie. J'ai été musicien pendant des années. Vous savez, la dynamique des médias sociaux est très différente de celle de la télévision ou du cinéma, comme vous l'avez déjà dit. Ce que je constate à leur sujet en particulier — j'ai de jeunes enfants —, c'est la dépendance qu'ils créent. Parfois, je me demande si nous allons regarder en arrière et nous dire: « Nous donnions des cigarettes à nos enfants », parce que, à bien des égards, les deux sont vraiment similaires. Je constate la même lacune. Je vois à quel point les médias sociaux créent une dépendance. Nous y sommes probablement tous dépendants à différents degrés. Je suis une personne disciplinée, et j'ai de la difficulté à les mettre de côté. J'ai du mal à me discipliner pour me déconnecter de mes comptes et arrêter de consulter les médias sociaux. L'algorithme sait ce que je veux voir, ce qui va me fâcher et ce qui va me procurer du bonheur.

Vous pourriez peut-être tous les deux répondre à cette question. En ce qui concerne la réglementation des utilisateurs et de l'utilisation qu'ils en font, comment devons-nous nous y prendre alors que l'algorithme lui-même crée une telle dépendance? D'après vos discussions, est-il possible de s'attaquer à la véritable dépendance causée par l'algorithme? Bien sûr, les représentants des plateformes ne voudront pas en parler, et mon point de vue est peut-être exagéré, mais à un moment donné, je pense que nous devons considérer les médias sociaux comme un produit qui crée une forte dépendance, au même titre que la cigarette. Nous réglementons la cigarette. Nous réglementons la publicité des compagnies de tabac destinée aux enfants. Nous réglementons les circonstances où on peut entrer en contact avec les cigarettes, leur vente et ce genre d'enjeux.

Daniel Clark: C'est un peu en dehors de mon domaine d'expertise, mais j'aimerais quand même donner mon opinion sur le sujet. Il y a là une question de vie privée. Vous êtes une personne unique pour YouTube ou Instagram. Ils vous connaissent. Ils savent ce que vous aimez. Ils savent ce que vous voulez. Ils savent ce que vous avez vu auparavant. Ils ont un dossier sur vous quelque part.

Peut-être qu'ils ne le devraient pas. Ils ne devraient peut-être pas être autorisés à capter des données sur notre utilisation personnelle afin de pouvoir nous cibler. Je ne sais pas si nous pouvons régler cela, et il est probable que ces données ne soient pas au Canada. Elles sont probablement dans une chambre forte quelque part aux États-Unis, en Islande ou ailleurs, mais le fait est qu'ils recueillent des renseignements. Ils s'en servent pour savoir qui vous êtes, ce que vous aimez et ce que vous voulez.

Je vous le jure, je pense que YouTube me connaît mieux que ma femme, et nous sommes mariés depuis 10 ans. Elle me connaît très bien, mais elle ne peut pas vous dire ce que je veux regarder sur YouTube comme YouTube peut le faire. C'est effrayant pour moi. Je m'interroge sur le degré de confidentialité et sur la capacité des plateformes à nous connaître si bien.

Wanda Polzin Holman: J'aimerais ajouter quelque chose au sujet de la dépendance et du développement du cerveau. Nous savons que le cerveau des enfants et des adolescents n'est pas pleinement développé. Il ne le sera pas avant qu'ils aient atteint la bonne vingtaine. Nous avons constaté les effets de la dépendance que créent les algorithmes et des changements en matière de socialisation et d'intérêts, même chez les bébés qui sont exposés aux écrans des iPad et d'autres appareils. Nous savons que ces algorithmes atteignent directement le centre du plaisir du cerveau.

Il est évident, sur le plan neurodéveloppemental, qu'une telle exposition modifie le cerveau, et donc la trajectoire du développement de nos enfants.

David Myles: C'est exactement ce que je crains, que nous regardions en arrière et que nous nous disions: « Oh, mon Dieu, cela nous a vraiment échappé. Nous n'étions pas au courant ».

Monsieur Clark, ce que vous disiez au sujet des possibilités était intéressant. Il ne faut peut-être pas examiner l'algorithme dans son ensemble, mais plutôt voir où, dans cet algorithme, se crée la plus grande dépendance.

Ce qui est intéressant, aussi, c'est que les algorithmes sont agnostiques. Ils ne nous présentent pas seulement du positif; ils peuvent nous présenter du contenu qui nous met en colère. Les créateurs de contenu peuvent voir leurs publications exploser sur Internet, ce qui peut sembler bien, mais c'est parfois pour les mauvaises raisons. Ils peuvent recevoir beaucoup de commentaires, qui ne sont peut-être pas positifs. Cela peut évidemment être dévastateur pour l'estime des adolescents ou des jeunes. C'est une chose de se faire applaudir pour avoir chanté une chanson; c'en est une autre que de devenir un même parce qu'on a mal chanté et qu'on nous ridiculise.

C'est différent de la télévision à cet égard. Cet algorithme est agnostique. Il veut simplement obtenir une réaction, qu'elle soit négative ou positive. Cela a certainement un effet sur l'idée qu'on se fait de soi.

Voulez-vous nous en parler, d'après votre expérience, madame Polzin Holman?

• (1640)

Wanda Polzin Holman: Je crois que vous l'avez très bien dit.

J'ajouterais qu'on ne voit pas seulement des choses positives ou qui peuvent nous mettre en colère; on voit aussi des choses qui ne sont pas vraies. Avec l'intelligence artificielle, les gens — et encore plus les enfants et les adolescents — n'arrivent pas à démêler le vrai du faux.

Je crois que cela change grandement la donne en ce qui a trait à notre façon de voir le monde et de nous percevoir nous-mêmes. Vous faites valoir un bon point: est-ce que nous ratons l'occasion d'intervenir et d'aborder la question? Je crois que oui, tout à fait.

La vice-présidente (Rachael Thomas): Merci.

Monsieur Champoux, vous disposez de deux minutes et demie. Allez-y.

[Français]

Martin Champoux: Madame Polzin Holman, je trouvais très intéressant le parallèle que M. Myles a fait avec la cigarette. Dans les années 1970 et 1980, on fumait partout: par exemple, on fumait dans les classes, à l'école et au cégep, et dans les fumoirs. Puis, on s'est rendu compte à quel point c'était nocif pour la santé et on a commencé à mettre en place de la réglementation. Tout le monde était d'accord sur ça, puisqu'il s'agissait d'une évidence.

Ce qu'on vit aujourd'hui est un phénomène tout aussi préoccupant, même s'il est évidemment dans un autre registre. Il est tout aussi préoccupant de voir ce qui se passe avec l'exposition des jeunes aux plateformes, aux médias sociaux et à Internet en général. Ma fille de 14 ans remet en question ce que son professeur lui enseigne à l'école parce qu'elle a vu quelque chose qui contredit ce qu'il lui a dit. Elle donne de la crédibilité à ce qu'elle a vu en ligne, par exemple à un influenceur sur TikTok.

Je me dis qu'on a aussi un devoir en matière d'éducation. Cela devrait être fait beaucoup plus tôt par les parents, en prévention plutôt qu'en réaction.

Trouvez-vous que nous n'en faisons pas assez? Trouvez-vous que nous prenons du temps à nous réveiller, un peu comme ça a été le cas avec la cigarette?

[Traduction]

Wanda Polzin Holman: Je crois que c'est une bonne comparaison. J'aimerais dire deux choses à ce sujet.

D'abord et avant tout, en ce qui concerne les enfants et les adolescents, nous savons que leur développement compte certaines étapes, et qu'ils ont besoin de notre expérience pour les guider. Lorsque nous ne sommes pas en mesure de le faire ou de leur parler de ce qu'ils vivent à ces étapes, cela a des répercussions sur eux en tant qu'êtres humains.

Dans les médias sociaux, on constate que la liberté d'expression est souvent manipulée et déguisée et que l'on peut dire n'importe quoi. Tout se passe trop vite pour que les parents, les éducateurs et nous tous qui faisons partie de la vie de nos enfants et de nos adolescents ayons la capacité d'intervenir. Nous n'avons pas la capacité d'intervenir lorsque les choses évoluent si rapidement et que, comme vous l'avez mentionné, les influenceurs sont considérés comme des experts.

[Français]

Martin Champoux: Merci beaucoup, docteur.

[Traduction]

La vice-présidente (Rachael Thomas): Merci beaucoup.

Nous allons maintenant entendre M. Généreux, qui dispose de cinq minutes. Allez-y.

[Français]

Bernard Généreux: Merci, madame la présidente.

Madame Polzin Holman, j'aimerais que vous nous parliez un peu plus de votre organisation. Je trouve que ce qu'elle fait est très intéressant.

Tout à l'heure, vous avez parlé de ce que je pourrais appeler la littératie technologique auprès des jeunes, que ce soit de la part des parents ou d'organisations comme la vôtre. Vous avez parlé de la possibilité d'avoir plus de fonds, notamment au moyen de crédits d'impôt, afin d'être en mesure de faire ce travail d'explication et de formation. C'est ce que j'ai compris tout à l'heure. Les donateurs ou les philanthropes qui vous financent déjà pourraient être plus nombreux et amener plus de sous non seulement à votre organisation, mais aussi à des organisations canadiennes comme la vôtre.

Pouvez-vous m'en parler un peu plus?

• (1645)

[Traduction]

Wanda Polzin Holman: Je vous remercie pour vos commentaires. Je suis tout à fait d'accord avec vous.

Au cours des huit dernières années, notre organisme de bienfaisance a quadruplé en taille. Lorsque j'ai commencé, il y a huit ans, nous avions un programme pour aider les enfants victimes de violences sexuelles et leur famille. Depuis, nous avons élargi nos activités pour aider les adolescents. Depuis la pandémie, nous avons dû accroître nos services pour soutenir les familles par l'entremise de programmes familiaux intensifs axés sur les traumatismes intergénérationnels. Nous avons aussi élargi nos programmes psychoéducatifs en ligne pour les enfants, les adolescents et les familles. Nous appuyons les éducateurs et les autres professionnels du domaine, partout au Canada.

Nous savons que nous ne sommes qu'une organisation parmi d'autres. Il y a d'autres organisations vraiment formidables qui font un travail semblable, mais notre financement n'a pas augmenté. Nous continuons à faire des levées de fonds et nous savons que les problèmes et les préoccupations continueront de croître, comme en témoigne la croissance de notre organisme en vue de pouvoir aider les enfants et les familles de diverses façons, en ligne et en personne, et dans différents domaines de développement.

[Français]

Bernard Généreux: J'aimerais simplement apporter une correction à ce que M. Ntumba a dit tantôt. Il a dit que nous étions allés à Kelowna ensemble, mais c'est en fait à Toronto.

Bienvenu-Olivier Ntumba: C'était avec Joël Godin.

Bernard Généreux: C'est exact. À Toronto, nous avons suivi une formation sur l'intelligence artificielle. Il était impressionnant de voir que les jeunes arrivaient en classe en pensant qu'ils étaient des experts parce qu'ils avaient entendu des influenceurs dire certaines choses qui contredisaient ce qu'avait dit leur professeur. Ça revient aux propos de mon collègue du Bloc. En soi, argumenter d'une question ou en débattre avec un professeur ou un adulte, ce n'est pas mauvais, parce qu'il s'agit d'un apprentissage.

Monsieur Clark, plus tôt, on a fait une comparaison avec la cigarette. Les parents ont un rôle à jouer dans tout ça. Trouvez-vous que, aujourd'hui, ce rôle parental est diminué ou moins important, et ce, malgré l'incroyable avancée sur le plan des technologies, particulièrement l'intelligence artificielle? Nous venons d'ailleurs de terminer une étude au sujet de l'intelligence artificielle.

Le parent devrait-il être encore plus avisé ou plus présent sur le plan de la gestion?

Je rappelle que le Québec a décidé d'interdire les téléphones cellulaires dans les salles de classe. À mon avis, il s'agit d'une excellente décision. Comme le disait M. Myles, nous sommes dépendants de notre téléphone cellulaire. La semaine dernière, on m'a demandé de mettre mon téléphone cellulaire de côté, car je ne parlais plus à personne. Nous nous parlons à nous-mêmes.

[Traduction]

Daniel Clark: Je crois que les parents peuvent évidemment jouer un rôle important à cet égard. Il n'y a pas de compromis à faire. Les parents ne sont pas moins importants; ils sont probablement plus importants qu'ils ne l'ont jamais été, mais ils n'ont pas nécessairement les outils dont ils pourraient avoir besoin pour assurer la protection de leurs enfants.

Je vais vous donner un exemple. En 2002, un jeune homme du Québec, Ghyslain Raza, jouait avec un bâton de golf comme s'il s'agissait d'un sabre laser. Son ami l'a filmé et a ensuite publié la vidéo sur YouTube. Elle a attiré un milliard de visionnements. Cet enfant a ensuite été mis au pilori et maltraité en ligne par des trolls, au point où il en a subi de graves répercussions psychologiques. Ses parents ne pouvaient rien faire pour régler la situation. La vidéo avait simplement été mise en ligne, et elle avait explosé.

Oui, les parents vont faire tout ce qu'ils peuvent pour essayer de protéger leurs enfants, mais les enfants ont tellement de points d'accès à cette information. Ils peuvent utiliser un ordinateur à l'école ou dans un café. Ils peuvent utiliser leur téléphone n'importe où.

Soit nous deviendrons des luddites et abandonnerons la technologie, ce qu'aucun d'entre nous n'est prêt à faire, à mon avis... Nous ne pensons pas nécessairement que ce soit bon pour nos enfants non plus. En tant que parents, nous faisons de notre mieux, mais nous avons besoin d'aide, nous avons besoin d'outils et nous avons besoin d'avoir accès au soutien.

Comme vous le dites, l'interdiction des téléphones dans les écoles est une excellente idée, mais elle n'aborde qu'une partie du problème.

• (1650)

La vice-présidente (Rachael Thomas): Nous n'avons plus de temps. Merci beaucoup, monsieur Clark.

Nous allons maintenant entendre M. Myles, qui dispose de cinq minutes.

David Myles: Je vais poursuivre sur ce sujet, parce que je crois qu'il faut comprendre comment fonctionne l'algorithme, et que nous accusons encore du retard à cet égard.

Ce qui me préoccupe particulièrement, et M. Champoux en a parlé également, c'est l'idée de la radicalisation et de la polarisation. De par sa nature, l'algorithme cherche à obtenir une réaction forte, qu'elle soit négative ou positive. Une position modérée qui ne met personne en colère ou ne procure pas une grande joie n'aura pas beaucoup de succès en ligne.

Je m'interroge au sujet de l'effet sur les jeunes, sur leur capacité de débattre de manière courtoise et sur la possibilité d'être en désaccord. Nous sommes très bons dans ce domaine ici, dans cette salle. Je pense que la polarisation est un enjeu très important pour l'avenir de la démocratie dans notre pays. Je m'inquiète de l'effet de l'algorithme sur la capacité des jeunes à avoir un discours civilisé. Comme vous le savez, lorsqu'on lit les commentaires... Mais même la façon dont l'algorithme se comporte et réagit me fait craindre pour l'avenir.

Comment peut-on sensibiliser les gens à ces éléments? Comment pouvons-nous aborder ces questions afin que les gens comprennent que le discours en personne est très différent... Du moins je l'espère?

Daniel Clark: Je vais faire un parallèle avec le hockey, parce que nous pouvons tous en tirer des leçons. Pendant une partie, les joueurs se traquent, se frappent avec un bâton et se tirent des rondelles sur la tête. À la fin de la partie, ils vont les uns vers les autres et se serrent la main; ils se tapent dans la main.

Je pense que nous devons apprendre à livrer des batailles intellectuelles de la même façon que nous livrons des batailles physiques et savoir que ce n'est pas personnel. On parle du rôle des écoles et de celui des parents; je pense que si l'on pouvait faire participer les jeunes de manière à ce qu'ils apprennent à présenter des arguments — à savoir que tout n'est pas à propos de soi, mais bien à propos des idées — et à ne pas tout prendre très personnellement, mais simplement à échanger librement des idées progressistes, ce serait formidable. J'en serais ravi.

C'est la raison d'être des établissements d'enseignement, après tout. C'est ce que nous essayons de transmettre. Si nous pouvions trouver une façon d'enseigner cela à nos enfants, ce serait formidable.

David Myles: L'enjeu, bien sûr, c'est qu'au hockey, on est dans une pièce avec l'autre personne. Il y a un humain dans l'autre équipe; il y a aussi des humains dans les universités, qui ont des sentiments et une dignité. En ligne, il n'y a pas cela. Les gens sont sans visage et c'est là le danger.

Puisqu'il s'agit maintenant de la norme, comment pouvons-nous aborder la question? Les gens ne sont plus dans la même pièce; ils ne se voient plus à la fin de la partie.

Daniel Clark: C'est une excellente question. Je ne sais pas s'il est possible de l'aborder. Pour certaines personnes, l'anonymat est ce qu'il y a de plus précieux sur Internet. Elles n'ont pas à respecter les mêmes règles de la société que lorsqu'elles sont face à face avec d'autres. C'est l'une des raisons pour lesquelles les enfants sont si à l'aise en ligne, parce que le jugement des autres en personne est très difficile; c'est risqué. En ligne, on peut dire tout ce qu'on veut; on peut être tout ce qu'on veut; on peut faire tout ce qu'on veut et demain, on recommence à zéro.

David Myles: Madame Polzin Holman, voulez-vous ajouter quelque chose?

Wanda Polzin Holman: Je suis tout à fait d'accord. Les délinquants et les agresseurs qui cherchent précisément à se faire amis avec des enfants et des adolescents et parfois même des parents seuls, par exemple, peuvent se présenter en ligne comme bon leur semble. Il n'y a pas de discussion en personne.

L'une des choses que nous enseignons aux parents ou aux gardiens à Little Warriors dans le cadre de notre programme de transition Be Brave, qui est un volet psychoéducatif en ligne de notre

programme plus large, c'est l'importance des discussions. Tout n'est pas noir ou blanc, et les parents ne peuvent pas tout contrôler, parce que les adolescents, particulièrement, feront tout en leur pouvoir pour accéder à ce que leur interdisent leurs parents.

Le problème tient en partie à cela, mais il s'agit aussi de donner aux parents les outils nécessaires pour avoir des conversations très importantes sur la sécurité et les risques, et sur les raisons pour lesquelles ils sont préoccupés, parce qu'il peut y avoir de la discorde entre eux.

• (1655)

David Myles: Merci beaucoup à vous deux.

La vice-présidente (Rachael Thomas): Excellent. Merci.

Monsieur Diotte, vous disposez de cinq minutes. Allez-y.

Kerry Diotte: Merci, madame la présidente.

Monsieur Clark, je crois vous avoir entendu dire que certains enfants influenceurs pouvaient gagner jusqu'à 30 millions de dollars. Pouvez-vous me nommer cinq ou six grands influenceurs au Canada?

Daniel Clark: C'est plus difficile à faire. Il semble que les grands influenceurs qui gagnent beaucoup d'argent se trouvent surtout aux États-Unis, en Europe et en Asie. Je ne connais pas d'enfants canadiens qui ont de tels revenus. J'ajouterais aussi que les 30 millions de dollars représentent ce qu'ils gagnent sur les plateformes. Ce ne sont pas les revenus émanant des publicités ou d'autres formes de monétisation.

Kerry Diotte: Quels sont les influenceurs les plus populaires? C'est un grand village mondial. Pouvez-vous en nommer cinq ou six? Je ne les connais pas.

Daniel Clark: Le plus grand youtubeur au monde s'appelle Mr-Beast. Il a transformé cet espace. C'est le premier milliardaire de YouTube. Il commercialise des produits; il a maintenant une série sur Netflix.

L'enfant le plus influent s'appelle Ryan Kaji. C'est le premier enfant à avoir atteint les 30 millions de dollars de revenus par année. Il a commencé lorsqu'il avait 6 ans. Je crois qu'il a 15 ans aujourd'hui, et qu'il n'est plus vraiment un enfant influenceur. Cependant, ses parents, qui sont propriétaires de la chaîne, ont passé le flambeau à son frère et à sa sœur cadette, et ce sont donc eux qui font l'argent pour la famille. Ils ont une entreprise de 50 employés. Ils ont des caméramans, des techniciens du son, des rédacteurs, des éditeurs, etc. C'est une grosse organisation.

Ce sont les deux plus importants influenceurs qui, à mon avis, méritent d'être soulignés.

Cependant, j'ai une liste dans mon article, que je me ferai un plaisir de vous transmettre, et qui présente les 1 000 plus grands influenceurs sur YouTube. Leurs vidéos vont de très banales à très radicalisées et très politiques. Ils ont tous beaucoup d'adeptes, et ils ont une énorme capacité d'influer sur les comportements.

Kerry Diotte: Je suppose que les parents qui nous regardent seront très inquiets de réaliser à quel point c'est omniprésent. J' imagine que la question qu'ils se posent c'est: que pouvons-nous faire? Comme vous l'avez souligné à juste titre, les parents sont les meilleurs protecteurs de leurs enfants. Nous ne voulons pas que les gouvernements disent aux parents quoi faire avec leurs enfants, évidemment.

Quels conseils donneriez-vous aux parents pour les aider à composer avec ce phénomène?

Daniel Clark: Le conseil qui est devenu un dogme il y a 20 ans et qui est tout aussi vrai aujourd'hui est d'ajouter une dimension collective aux activités en ligne. Les enfants devraient utiliser leur iPad dans le salon, au vu de tout le monde, ou se servir de l'ordinateur familial. Le but est de limiter les possibilités pour les enfants de faire ces activités tous seuls, dans leur chambre, à l'abri des regards. Cette ligne de conduite est de plus en plus difficile à maintenir à mesure que les enfants vieillissent. À un certain point, en effet, le besoin d'intimité entre en jeu et les parents veulent que leurs enfants développent leur propre conception du bien et du mal.

J'ai une fille, qui est assez jeune. Nous lui permettons d'aller en ligne, mais nous regardons ce qu'elle fait et nous sommes présents. Si nous entendons une conversation et que nous n'aimons pas ce que dit l'interlocuteur, nous disons à notre fille de changer de chaîne de clavardage, de regarder autre chose ou de faire une autre activité. Honnêtement, sans ces balises, je ne sais pas ce que nous ferions.

Kerry Diotte: Vous soulevez un bon point, mais y a-t-il une autre ligne de conduite à observer en priorité?

Daniel Clark: Je dirais aussi de limiter les comptes personnels dans les médias sociaux. Il ne faut pas laisser les enfants ouvrir un compte Facebook ou Instagram, ou il faut au moins leur interdire de publier des messages. Il n'y a aucun mal à ce qu'ils suivent et regardent d'autres personnes, mais il faut restreindre au maximum leur empreinte en ligne.

En réalité, mener des activités en ligne, c'est comme jouer à la roulette russe. Le barillet peut comporter des millions de chambres et une seule balle, mais plus les gens sont actifs en ligne, plus ils sont exposés, plus ils ont de vues, plus le nombre de chambres vides diminue. Il est presque garanti que quelque chose de mal va arriver lorsque le cap des 100 millions de vues est franchi.

Cela dit, le risque est partout. Toutes les activités en ligne sont risquées et chacun y va selon sa tolérance au risque. Il ne faut pas laisser les enfants de moins de 14 ans juger eux-mêmes le niveau de risque, car ils ne sont pas très doués dans ce domaine.

• (1700)

Kerry Diotte: Merci. Vous avez soulevé des points intéressants.

La vice-présidente (Rachael Thomas): Merci, monsieur Clark.

Je cède la parole à M. Ntumba pour cinq minutes.

[Français]

Bienvenu-Olivier Ntumba: Merci, madame la présidente.

Monsieur Clark, j'aimerais revenir sur les influenceurs — MM. Champoux et Myles en ont aussi parlé tantôt. Comme l'évoque leur titre, ces personnes ont beaucoup d'influence sur la jeunesse, sur la génération actuelle, et sur les adultes dans certains cas. Les influenceurs parlent autant de finances et de perte de poids que de soins de la peau, par exemple. Dans certains cas, ils le font seulement par habitude. Dans la plupart des cas, ils ne possèdent pas une formation scolaire ou les compétences pour le faire.

Comment voyez-vous l'encadrement de ces personnes qui parlent à nos enfants et à nous? Devraient-ils avoir des connaissances particulières liées aux sujets dont ils parlent sur les médias sociaux?

[Traduction]

Daniel Clark: C'est une excellente question.

Le problème est le nombre élevé de canaux à leur disposition. La plupart des influenceurs sont actifs à divers endroits sur le Web. Prenez les baladodiffuseurs comme Joe Rogan, dont l'influence, politique et sociale, est énorme aux États-Unis. Ce type peut exposer des idées et créer des tendances sur un coup de tête dans son balado, mais les internautes n'ont pas à aller à la source, car ce contenu est ensuite morcelé et diffusé dans divers médias tels que YouTube, TikTok, Instagram ou Facebook. Je ne veux pas faire de publicité gratuite pour ces plateformes. Je veux seulement montrer qu'une seule voix peut avoir une portée incroyable lorsqu'elle est amplifiée par ces plateformes.

Pour être honnête, il est carrément impossible de surveiller ou de contrôler ce que disent ces gens en raison du droit à la liberté d'expression, dont ils se prévalent pleinement s'ils sont adultes. La meilleure chose que nous pouvons faire est de trouver un moyen de limiter les formes de consommation de ces médias, ou au moins de fournir aux parents la possibilité de contrôler cette consommation.

[Français]

Bienvenu-Olivier Ntumba: Vous avez raison de dire qu'il faut redonner le contrôle aux parents. Toutefois, les médias sociaux ont trouvé un moyen vraiment intelligent de créer des comptes pour enfants. Il y a eu la création de YouTube Kids, et il y aura bientôt la création d'Instagram pour enfants. Les parents gèrent le compte avec l'enfant et se disent qu'ils gèrent la situation, mais l'enfant est toujours exposé à l'écran.

Comment peut-on limiter cet accès à l'écran? Les enfants pourraient dire à leurs parents qu'il est précisé qu'il s'agit d'un compte pour enfants, et leur demander pourquoi ils ne peuvent pas avoir accès à ces plateformes. Dans le monde d'aujourd'hui, on parle souvent de droits et libertés. On entend souvent dire qu'on a le droit de s'exprimer et que les parents n'ont pas le droit de priver leurs enfants de l'accès à ces plateformes.

[Traduction]

Daniel Clark: C'est exact. Je comparerais les sites YouTube et Instagram pour enfants à des verres de vin dilué avec de l'eau: ces solutions contiennent quand même de l'alcool, et consommées en grande quantité, elles finissent par rendre saoul.

Les publicités sont interdites sur YouTube Kids. C'est génial, extraordinaire, merveilleux. La chaîne permet toutefois le placement de produits et d'autres procédés visant à promouvoir ou à présenter des produits. Elle permet l'adaptation de contenus en fonction de l'âge. Ainsi, les enfants de moins de 3 ans peuvent regarder des dessins animés ou des émissions en rediffusion, et c'est parfait, mais les enfants de 10, 11 ou 12 ans ont accès à davantage de contenu adulte dont l'influence est considérable.

Bien franchement, je pense que les seuls à retirer des avantages de YouTube Kids, ce sont les plateformes. Ces entreprises créent des plateformes destinées aux enfants pour engendrer la dépendance dont parlait M. Myles. Elles créent un comportement qui aura des répercussions plus tard. Elles ne protègent pas vraiment les enfants dans l'immédiat, et certainement pas à long terme parce que le contenu est... Le médium est le message.

• (1705)

[Français]

Bienvenu-Olivier Ntumba: Merci, monsieur Clark.

Madame Polzin Holman, selon vous, quelles politiques publiques pourraient contribuer à réduire les risques psychologiques liés à la consommation excessive de contenu sur les réseaux sociaux?

[Traduction]

Wanda Polzin Holman: Je reviens à l'importance de soutenir les parents et les éducateurs en leur fournissant des informations pertinentes... Puisque les plateformes changent constamment, les parents ne comprennent pas comment aider leurs enfants, et c'est très difficile. Souvent, les enfants et les adolescents sont plus à l'aise sur le Web que leurs parents, d'où l'importance capitale de fournir aux parents les ressources appropriées pour protéger leurs enfants.

J'estime, comme M. Clark l'a mentionné, que les limites et tout le reste doivent venir des parents, mais comme nous l'avons aussi souligné, ce contrôle est très difficile à exercer. Par exemple, un enfant dont les parents réussissent très bien à appliquer ces limites peut parfois aller jouer dans un foyer où les contraintes sont inexistantes. Comment nous assurer que tous les parents ont continuellement accès aux bonnes informations? Très peu de parents comprennent que lorsque leurs enfants jouent à Roblox, par exemple, ils peuvent entrer en contact avec des amis en ligne qui sont peut-être en fait des adultes de 60 ans qui se font passer pour des enfants de 12 ans. Les parents ont besoin d'informations à jour sur cet univers en constante évolution.

La deuxième chose que je dirais sur les influenceurs, c'est que leurs motivations sont multiples. Existerait-il alors un moyen de les motiver à soutenir la santé mentale et le bien-être et à sensibiliser leurs abonnés à ces problèmes? Ces avenues devraient et pourraient être explorées davantage.

La vice-présidente (Rachael Thomas): Merci.

M. Champoux a la parole pour deux minutes et demie.

[Français]

Martin Champoux: Merci, monsieur le président.

Monsieur Clark, tantôt, j'ai donné l'exemple de mon adolescente de 14 ans qui accorde plus de crédibilité à ce qu'elle a vu de la part d'un influenceur sur TikTok qu'à l'information que lui donne un enseignant sur un sujet donné.

Ça m'amène à réfléchir aux modèles d'éducation en place au Québec et au Canada. Selon vous, vu l'influence des médias sociaux sur les jeunes, ne serait-il pas temps pour le Québec et le Canada de revoir un peu la façon dont on enseigne aux enfants du primaire et aux jeunes du secondaire? La classe traditionnelle, c'est-à-dire un cours de 50 ou 60 minutes sur une matière donnée, n'est-elle pas révolue? Ne s'agit-il pas de quelque chose qu'il serait temps de revoir, justement en fonction de ce que les jeunes consomment sur les médias sociaux, entre autres?

[Traduction]

Daniel Clark: Je vais soumettre la question à mon épouse, enseignante au primaire, qui pourrait vous expliquer quel est le meilleur modèle pédagogique selon elle, mais nous pensons en effet que c'est une bonne idée d'apprendre aux enfants à tout remettre en question.

Mon rôle de chercheur et de professeur à l'université est notamment d'apprendre aux étudiants à remettre les choses en question et à poser leurs propres questions. En revanche, lorsque, comme vous le dites, un adolescent de 14 ans rejette ce qui lui est enseigné en classe et va plutôt chercher ses informations dans les médias so-

ciaux parce qu'il y entend du contenu qui lui plaît, qui confirme sa vision du monde et ses opinions et qui valide sa façon d'agir, de se comporter et de penser, ce n'est pas mieux.

Nous cherchons tout naturellement les opinions que nous aimons et qui comptent pour nous, et c'est cette propension qui confère aux influenceurs leur pouvoir.

[Français]

Martin Champoux: Il y a aussi une question de format. Le format par lequel les influenceurs communiquent l'information n'est-il pas un format duquel nous pourrions nous inspirer pour intéresser davantage les jeunes aux matières essentielles?

[Traduction]

Daniel Clark: Voilà un point vraiment intéressant.

Nul besoin de se mentir, pour reprendre ce que disait M. Myles, rien ne crée une plus grande dépendance qu'une courte vidéo de 60, 80 ou 180 secondes. Le visionnement de cette vidéo nécessite peu d'efforts, mais provoque les pics d'endorphines dont parlait Mme Polzin Holman.

Vous connaissez peut-être la théorie voulant que la sonnerie du téléphone procure au destinataire une poussée d'endorphines parce que cela sous-tend que quelqu'un communique avec lui et que quelqu'un s'intéresse à lui. Ces courtes vidéos fonctionnent de la même manière. Elles créent une ruée d'endorphines en montrant des images intéressantes, amusantes ou excitantes, et elles prennent possession du cerveau.

Je trouverais préoccupant que ces mêmes techniques soient utilisées en classe parce que je ne peux pas imaginer des enseignants contrôler les niveaux d'endorphines des élèves. Cela dit, je pense que c'est une façon très efficace de communiquer, et que cela semble créer quelque chose qui fait réagir les enfants.

● (1710)

[Français]

Martin Champoux: Professeur Clark, si nous réussissons à faire ça avec l'algèbre, nous allons devenir millionnaires, vous et moi. Nous devrions l'essayer.

Merci beaucoup.

[Traduction]

La vice-présidente (Rachael Thomas): Très bien. Je vais prendre le temps de parole de cinq minutes des conservateurs.

Ma première question s'adresse à Mme Polzin Holman.

Vous en avez parlé dans votre déclaration liminaire, mais j'espère que vous pourrez en dire un peu plus. Sur Internet, les plateformes de médias sociaux et les plateformes de jeux vidéo sont souvent utilisées pour attirer, amadouer et finalement exploiter les jeunes. Vous travaillez avec ces personnes après que les événements en question ont été constatés. Évidemment, les jeunes en question n'en ressortent pas indemnes.

Si c'est possible, j'aimerais que vous vulgarisiez la façon dont ce stratagème fonctionne. Je pense qu'une partie du public ne sait pas que les plateformes de jeux vidéo et de médias sociaux sont parfois utilisées à cette fin et que les jeunes qui y sont actifs s'exposent à des dangers.

Wanda Polzin Holman: Je pense qu'il y a de nombreuses façons de le faire en ligne. Nous savons qu'il existe des plateformes sociales comme Instagram et Snapchat, ainsi que Roblox et d'autres jeux où les enfants peuvent jouer même devant leurs parents dans la salon ou la salle à manger. Les parents peuvent voir ce qui se passe. Les enfants sont branchés à des écouteurs et ils discutent avec des amis. Ils ne savent pas si leurs amis, comme je l'ai dit, sont bien qui ils prétendent être. Ils en ont peut-être des photos. Ils peuvent avoir des conversations. Souvent, ce n'est pas verbalement, mais au moyen de textos ou de la messagerie instantanée.

Selon notre expérience avec les enfants à Little Warriors, le processus de manipulation commence immédiatement. Les prédateurs sont là et cherchent des enfants vulnérables. Ils commencent à jouer à des jeux avec eux, et tout cela semble très anodin, mais au fil du temps, ils apprennent que l'enfant se trouve dans un foyer monoparental où il n'y a pas beaucoup de supervision, que le parent occupe deux emplois ou que l'enfant est seul à certains moments. Puis l'enfant a derrière lui une photo où on voit des renseignements sur son école, où il porte un chandail à capuchon ou un chandail ouaté. Ces éléments peuvent être très facilement trafiqués.

Nous avons des parents qui s'impliquent beaucoup dans la vie de leurs enfants et qui vérifient leurs médias sociaux. Ils ont des comptes qu'ils peuvent consulter à tout moment, et ils ne verraient pas nécessairement de problème jusqu'à ce que le processus de manipulation arrive à certaines étapes: la rencontre, l'envoi de photos et la manipulation parce que l'enfant ou l'adolescent a envoyé du matériel inapproprié. Parfois, les prédateurs paient pour leur donner accès à des jeux ou pour des jetons, par exemple, que les enfants peuvent utiliser pour améliorer leur score dans certains jeux, et ils peuvent envoyer cela par Internet sans que personne n'en sache rien.

Cela se passe en ligne, comme je l'ai dit, et bien plus que les parents en sont conscients. C'est terrifiant de penser à l'ampleur de ce qui se passe et de la facilité avec laquelle cela se passe. Malheureusement, comme je l'ai mentionné, cela se termine de façon dramatique et très triste, car les enfants vont être exploités et agressés sexuellement.

• (1715)

La vice-présidente (Rachael Thomas): Qu'est-ce qui arrive entre le moment où l'enfant est assis dans le salon, où les parents sont au courant de ses conversations, et l'agression sexuelle? Qu'est-ce qui se produit?

Wanda Polzin Holman: Eh bien, il arrive même parfois que l'agresseur manipule le parent. Il se peut même qu'il parle avec le parent en ligne. Cela s'est déjà produit. Ils peuvent trafiquer leur voix. Ils peuvent trafiquer leurs messages. Dans le cas de l'enfant, cela se produit de façon très insidieuse. Ce sont des choses très banales, comme l'a dit M. Clark. Ils commencent à leur parler des choses qu'ils aiment tous les deux — le hockey, certains jeux — et ils se regardent jouer les uns les autres. Ensuite, ils commencent à demander des photos, et la relation se développe tranquillement jusqu'au moment où l'enfant révèle l'endroit où il habite, où se trouve son école, son âge. L'enfant a envoyé des photos, et rien de tout cela ne peut être repris. Si l'enfant pense que cela va lui causer des ennuis avec ses parents ou ceux qui s'occupent de lui, il n'en parlera même pas à ses amis, à ses frères et sœurs ou à ses parents.

La vice-présidente (Rachael Thomas): Merci beaucoup. Je vous en sais gré.

Nous passons à Mme Royer, notre dernière intervenante.

Zoe Royer: Merci beaucoup.

Je m'en voudrais de ne pas mentionner Carol Todd. Elle est éducatrice dans le district scolaire 43, qui se trouve dans la circonscription que je représente, Port Moody—Coquitlam. Sa fille s'est suicidée en 2012 à l'âge de 14 ans. Sa fille était manipulée par un ami à l'époque, un ami anonyme aux Pays-Bas. Elle s'appelait Amanda Todd, et Carol a défendu ardemment l'idée de présenter un projet de loi.

Ma première question s'adresse à Mme Polzin Holman. Elle porte sur le fait que notre gouvernement a tenté de présenter un projet de loi pour atténuer le risque d'exposition à du contenu préjudiciable, y compris du contenu qui victimise les enfants. Je sais que ce projet de loi est mort au Feuilleton en janvier dernier, lorsque le Parlement a été prorogé. J'aimerais que vous me disiez, madame, quelles dispositions de la Loi sur les préjudices en ligne, le projet de loi C-63, devraient être rétablies dans sa forme originale, ou quelles dispositions devraient être modifiées ou renforcées.

Wanda Polzin Holman: J'appuie sans réserve la Loi sur les préjudices en ligne. Cette loi, ou une mesure semblable, est nécessaire pour assurer la protection de nos enfants et de nos adolescents.

Je pense à quelques éléments clés. Premièrement, nous devons veiller à ce que tout ce qui est proposé limite l'exploitation sexuelle des enfants, et il doit y avoir des mesures dissuasives, une forme de dissuasion pour quiconque produit ou utilise ce matériel. À l'heure actuelle, ce n'est pas très clair et ce n'est pas uniforme d'une province à l'autre et d'un jugement à l'autre.

Deuxièmement, il faut de la réglementation pour les écoles et les activités communautaires. Il est très difficile pour les éducateurs d'assumer cette tâche seuls. Souvent, comme je l'ai mentionné, les plateformes changent. L'information doit être communiquée aux parents et aussi aux fournisseurs de soins de façon continue, et elle doit être mise à jour.

Troisièmement, il faut qu'il y ait, au niveau communautaire, des mises à jour et du soutien pour des programmes comme Prevent it! de Little Warriors, ou des programmes semblables offerts par d'autres organismes, afin que les parents et les éducateurs, ainsi que les enfants et les adolescents, disposent de la bonne information et qu'ils puissent continuer à avoir des discussions à ce sujet.

Il ne suffit pas d'imposer des limites et d'adopter des lois dans ce cas. Il faut continuer d'en parler parce que les choses évoluent constamment et il faut des mises à jour.

• (1720)

Zoe Royer: Étant donné que sa fille aurait eu 15 ans dans trois jours, je sais que Carol était très contrariée que ce projet de loi soit en quelque sorte mort au Feuilleton. Nous tiendrons certainement compte de vos commentaires lorsque, espérons-le, nous présenterons à nouveau le projet de loi.

Je vais partager mon temps avec M. Al Soud.

Fares Al Soud: Merci, madame Royer.

Madame Polzin Holman, lorsque vous avez témoigné devant le Comité permanent de la condition féminine l'an dernier, vous avez souligné — et je prie pour que ce chiffre soit erroné — que « des rapports récents indiquent qu'au cours des cinq dernières années, le leurre d'enfants canadiens en ligne a augmenté de 815 % ». Est-ce exact?

Je laisse cette question ouverte. Pourriez-vous nous en parler un peu, s'il vous plaît?

Wanda Polzin Holman: C'est exact. J'ai tiré mes statistiques de sources précises. Je peux fournir plus de renseignements au Comité au sujet de statistiques semblables. C'est certainement ce que nous constatons.

Le plus grand changement que nous avons constaté a été, assurément, pendant la pandémie, quand tout un monde s'est ouvert aux enfants et aux jeunes parce qu'ils allaient en ligne et avaient accès à des écrans pour l'école. Cela avait son utilité à ce moment. Cependant, depuis ce temps, je ne pense pas que les contrôles ont été resserrés et le temps en ligne réduit. Même si les enfants et les adolescents sont maintenant à l'école, ils sont constamment devant des écrans. Les écoles qui ont décidé d'interdire les téléphones ont certainement limité des méfaits comme la cyberintimidation.

De nombreux préjudices continuent de se manifester. Le problème ne disparaîtra pas. Comme je l'ai mentionné, avec l'intelligence artificielle et d'autres produits, de nouveaux enjeux se présentent à nous. À un moment donné, nous devons prendre position

et nous donner les moyens de nous attaquer à ce problème, mais ce sera un chantier permanent, car nous savons que les choses évoluent constamment.

La vice-présidente (Rachael Thomas): Eh bien, mesdames et messieurs, merci. Merci à tous les membres d'être ici et de poser de si bonnes questions.

Je remercie également M. Clark et Mme Polzin Holman d'avoir été avec nous. Nous vous sommes très reconnaissants des renseignements que vous nous avez communiqués aujourd'hui. Ce sera très utile pour notre étude et, bien sûr, pour le rapport qui sera rédigé et les recommandations qui seront faites au gouvernement. Merci.

Très rapidement, Mme Polzin Holman, je veux revenir sur ce que vous avez dit tout à l'heure, à savoir que vous pourriez fournir au Comité d'autres statistiques. Si vous pouviez rédiger un bref mémoire à ce sujet, nous vous en serions très reconnaissants. Merci beaucoup.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>